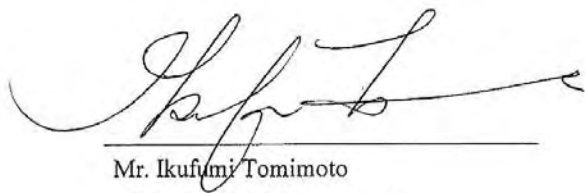


COMPTE RENDU DE LA REUNION
ENTRE
LA MISSION JAPONAISE D'EVALUATION ET LES AUTORITES COMPETENTES DU
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
SUR
LA COOPERATION TECHNIQUE JAPONAISE
DANS LE CADRE
DU PROJET EAU POTABLE POUR TOUS ET APPUI AUX
ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Une Equipe Conjointe d'Evaluation (ci-après désignée par "l'Equipe") constituée par : la Mission Japonaise d'Evaluation envoyée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désigné par l'appellation "JICA"), dirigée par M. Ikufumi Tomimoto, ayant séjourné au Sénégal du 05 au 23 Novembre 2005 et une Equipe Sénégalaise d'Evaluation, dirigée par M. Babou SARR, a procédé à l'évaluation des réalisations de la Coopération Technique Japonaise à travers la mise en œuvre du Projet Eau Potable pour Tous et Appui aux Activités Communautaires au Sénégal (ci-après désigné par "le Projet").

A l'issue de l'examen et de l'analyse des activités et réalisations du Projet, suivi d'une série de discussions, les membres de l'Equipe ont convenu de transmettre à leurs Gouvernements respectifs un rapport d'évaluation, lequel figure dans le rapport sommaire d'évaluation finale, ci-joint.

Fait en deux exemplaires, en Anglais et en Français, les deux textes étant également authentiques. Au cas où une quelconque divergence d'interprétation venait à survenir, le texte Anglais sera déterminant.



Mr. Ikufumi Tomimoto
Chef de la Mission Japonaise
d'Evaluation,
Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Le 23 novembre 2005



Mr. Babou Sarr
Chef de l'Equipe Sénégalaise
d'Evaluation, Directeur de
l'Exploitation et de la Maintenance,
Ministère de l'Agriculture et de
l'Hydraulique, République du Sénégal

RAPPORT FINAL D'EVALUATION CONJOINTE
SUR
LA COOPERATION TECHNIQUE JAPONAISE
DANS LE CADRE
DU PROJET EAU POTABLE POUR TOUS ET
APPUI AUX ACTIVITES COMMUNAUTAIRES
EN REPUBLIQUE DU SENEGAL

Dakar, le 23 novembre 2005



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
0-1. Préface.....	3
0-2. Objectif de l'Evaluation	3
0-3. Composition de l'Equipe d'Evaluation.....	3
Chapitre 1. Grandes lignes du Projet	4
1-1. Contexte du Projet.....	4
1-2. Sommaire du Projet	4
Chapitre 2. Méthode d'Evaluation.....	5
2-1. Méthode d'Evaluation.....	5
2-2. Critères d'Evaluation.....	6
Chapitre 3. Exécution du Projet.....	7
3-1. Intrants du Projet.....	7
3-2. Résultats du Projet.....	7
3-3. Atteinte de l'Objectif du Projet	8
3-4. Exécution du Projet et Processus de Mise en Oeuvre	9
Chapitre 4. Résultats de l'Evaluation.....	11
4-1. Pertinence	11
4-2. Efficacité	11
4-3. Efficience	11
4-4. Impacts	12
4-5. Viabilité	13
Chapitre 5. Conclusion	14
Chapitre 6. Recommandations et Leçons	15
6-1. Recommandation	11
6-2. Leçon tirées.....	11

(B)

A

Annexes

A. PDMe

B. Grilles d'Evaluation

B-1. Grille de Performance

B-2. Grille d'Evaluation à Cinq Critères



Introduction

0-1. Préface

Conformément au Compte Rendu de Discussions (ci-après désigné par "le R/D") signé le 7 octobre 2002, le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Sénégal ont mis en œuvre le Projet Eau Potable pour Tous et Appui aux Activités Communautaires depuis le mois de janvier 2003. La durée prévue pour le Projet était de trois (3) ans, celle-ci prend fin le 31 janvier 2006. Dans le but d'évaluer les réalisations du Projet, la JICA a envoyé la Mission Japonaise d'Evaluation pour la période du 5 au 23 novembre 2005. La Mission Japonaise d'Evaluation a entrepris l'évaluation qui fait l'objet du présent rapport, conjointement avec l'Equipe Sénégalaise.

0-2. Objectifs de l'Evaluation

- (1) Examiner les Intrants, Activités et Résultats du Projet, et évaluer les résultats atteints par rapport aux objectifs du Projet.
- (2) Faire une évaluation complète des réalisations du Projet en s'appuyant sur Cinq critères (décrits plus loin dans le document).
- (3) Faire des recommandations relativement aux perspectives d'avenir du Projet et tirer des leçons des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet afin de les répercuter sur les programmes de coopération technique, dans des domaines similaires.

0-3. Composition de l'Equipe Conjointe d'Evaluation

(1) L'Equipe Sénégalaise

Chef d'Equipe : M Babou SARR, Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique.

Membre : Masse NIANG, Homologue du Chef de Mission

Membre : Moussa Dior DIOP, Chef Subdivision de Maintenance de TAMBACOUNDA

Membre : Mamadou SAMB, Chef de la Brigade de NDIOUN

Membre : Aminata SOW GUEYE, Homologue chargé des volets Animation et Genre

(2) L'Equipe Japonaise.

Chef d'Equipe: M Ikufumi Tomimoto, Agence Japonaise de Coopération Internationale

Membre Prof. Masahiro Murakami, Kochi University of Technology

Membre: Dr Elli Sugita, Agence Japonaise de Coopération Internationale

Membre M Michiyuki Kemmotsu, Consultant



Chapitre 1. Grandes lignes du Projet

1-1. Contexte du Projet

Au cours de ces 25 dernières années, le Japon a apporté son assistance au Sénégal, dans son entreprise de consolidation du secteur de l'hydraulique villageoise. En conséquence, un grand nombre de femmes et d'enfants sont désormais libérés de la corvée de puisage d'eau mais aussi les populations ont un mode de vie plus hygiénique.

Cependant, de par le passé, la coopération Japonaise était plutôt axée sur la réalisation d'infrastructures mais il a été noté qu'une exploitation et une maintenance efficace étaient cruciales pour la pérennité des infrastructures.

Sur requête du gouvernement du Sénégal relativement à un appui dans la mise en place d'un dispositif d'exploitation et de maintenance efficace au sein des communautés ayant déjà bénéficié des forages réalisés par le Japon mais aussi promouvoir le développement rural, la JICA a envoyé des missions d'étude préliminaire, à trois reprises, en vue de formuler et discuter la portée de la coopération technique. Le plan de projet convenu, a été approuvé et a fait l'objet d'un compte rendu signé le 7 octobre 2002. Le Projet a démarré en janvier 2003.

1-2. Sommaire du Projet

Tel que décrit dans le Procès-verbal de Discussion, en date du 7 octobre 2002, le sommaire du Projet se présente comme suit :

(1) Objectif Général

Propager un système durable d'approvisionnement en eau à travers le Sénégal et améliorer la qualité de vie des populations.

(2) Objectif du Projet

Un système durable d'approvisionnement en eau potable est mis en place à travers les activités menées au niveau des sites du Projet.

(3) Résultats attendus

- 1) Le Système d'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau sera mis en place par la collaboration entre l'administration, les habitants des villages et les entreprises privées locales;
- 2) Le comité directeur gère correctement;
- 3) L'utilisation de l'eau est conforme aux directives élaborées;
- 4) Les activités de production se diversifient sur les sites pilotes.



Chapitre 2. Méthode d'Evaluation

2-1. Méthode d'Evaluation

L'évaluation a été conduite par l'Equipe Conjointe d'Evaluation, constituée des deux équipes Japonaise et Sénégalaise. Les membres de l'Equipe Japonaise ont été désignés par la JICA et ceux de l'Equipe Sénégalaise par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal. L'évaluation a été menée conformément à "la version révisée en date de février 2004 du Guide de la JICA pour l'Evaluation des Projets". Le Guide de la JICA épouse principalement "les Principes d'Evaluation de l'Aide au Développement, 1991 " publiés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), portant sur trois aspects, notamment;

- (1) Vérification des performances du Projet en comparant les résultats effectifs du Projet au schéma de conception du projet, récapitulé dans le Cadre Logique du Projet (PDMe), présenté dans l'annexe A. Le PDM initial avait été arrêté au démarrage du Projet et a été révisé chaque année pour être plus réaliste. L'Equipe Conjointe d'Evaluation a examiné toutes les versions du PDM et a élaboré le PDMe pour le besoins de l'évaluation, lequel est pratiquement le même que le PDM4 (version 4 du PDM). La seule différence étant que l'indicateur N° 1-5 «des projets de Manuels de mise en place d'un système viable d'approvisionnement en eau seront élaborés» qui figurait dans le PDM 3 mais plus dans le PDM 4, a été rajouté au PDMe. L'Equipe a estimé que la production de manuels constitue un indicateur important.
- (2) Jugement de valeur sur le Projet, axé sur Cinq Critères d'Evaluation: pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité. L'Evaluation globale sera décrite comme suit: A = Excellent ; B= Bien ; C= Passable; D= Médiocre.
- (3) Recommandations par rapport à l'avenir du Projet et Tirer des Leçons du Projet en vue de les mettre à profit dans la planification et la mise en œuvre d'autres Projets.

Pour les besoins de l'évaluation, deux grilles d'évaluation, une Grille de Performance et une Grille d'évaluation dotée de 5 Critères ont été préalablement conçues pour déterminer les données et informations nécessaires. Les grilles ont été remplies sur la base i) de l'examen des rapports et documents du Projet, ii) de l'enquête questionnaire et des interviews auprès des experts Japonais et des homologues Sénégalais, iii) ainsi que sur la base des constats au niveau des sites.

2-2. Critère d'Évaluation

L'Equipe a passé en revue l'ensemble des activités et réalisations et a évalué le Projet sur la base des cinq critères ci-dessous:

(1) Pertinence

La pertinence du plan du Projet a été examinée en terme de validité de l'objectif et de l'objectif global du Projet, en relation avec la politique du bailleur, la politique du gouvernement du Sénégal en matière de développement et les besoins des bénéficiaires.

(2) Efficacité

L'efficacité a été mesurée en évaluant la mesure dans laquelle l'Objectif du Projet décliné dans le Cadre Logique du Projet (PDMe) a été atteint ou va être atteint, relativement aux Résultats du Projet.

(3) Efficience

L'efficience de la mise en œuvre du Projet a été analysée en mettant l'accent sur la relation entre les Résultats et les Intrants déclinés dans le PDMe, sur le plan de leur programmation, de leur qualité et de leur quantité.

(4) Impact

L'impact du Projet a été déterminé en se référant aux changements directs et indirects, positifs et négatifs, induits par le Projet.

(5) Viabilité

La viabilité du Projet a été évaluée sur les plans, organisationnel, financier et technique en essayant de voir dans quelle mesure, les acquis du Projet seraient pérennisés ou vulgarisés après l'achèvement du Projet.

Chapitre 3. Exécution du Projet et Processus de Mise en Œuvre

L'Exécution du Projet (Intrants, Activités, Résultats, Atteinte de l'objectif du Projet) est décrite dans l'Annexe B-1. Celle-ci est récapitulée ci-dessous.

3-1. Intrants du Projet

Les intrants prévus et les intrants effectivement fournis jusqu'ici, sont présentés dans l'Annexe B-1. De manière générale, les intrants issus des deux parties Sénégalaises et Japonaise ont été adéquatement fournis conformément au plan et ont été judicieusement utilisés pour les activités du Projet.

3-2. Résultats du Projet

Les résultats attendus et les résultats effectifs du Projet, sont également présentés en Annexe B-1. Les résultats semblent être dans l'ensemble conformes aux prévisions et il est probable que tous les résultats prévus pourraient être atteints d'ici la fin du Projet.

Résultat 1 : Le système de l'exploitation et de la maintenance des Installations d'Approvisionnement en Eau est mise en place par la collaboration entre l'Administration, les Habitants des villages et les Entreprises Privées locales.

Les objectifs corrélés à plusieurs indicateurs sont déjà atteints. Dans tous les 24 sites, les frais de réparations mineures sont couverts à 100% par les fonds de l'ASUFOR. L'Administration assure périodiquement l'inspection de la qualité de l'eau. Quinze (15) manuels ont été produits et on s'attend à ce que ce nombre atteignent trente huit (38) d'ici la fin du Projet. Cependant, notons qu'un certain retard a été accusé dans la conclusion de contrats de maintenance avec des entreprises privées, laquelle constitue un élément important du résultat N° 1. Les causes de ce retard sont :

- (1) Les paysans étant très occupés durant la saison des pluies et la saison des récoltes, les ASUFOR ne peuvent pas tenir d'assemblées générales jusqu'en octobre ;
- (2) La procédure de délivrance des récépissés de reconnaissance juridique par les Gouverneurs de région, sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur est relativement longue ;
- (3) Il a été difficile de trouver une entreprise privée ayant les capacités et désirant intervenir, les sites du PEPTAC étant d'un nombre limité, et disséminés dans des localités excentrées.

(S)

(A)

Résultat 2 : le comité de gestion gère correctement

Les objectifs assignés aux différents indicateurs sont pour la plupart atteints. La vente de l'eau au volume est instaurée dans 23 sites. Un taux de recouvrement des redevances liées au service de l'eau, dépassant les 80% a été réalisé dans l'ensemble des 24 sites. Dans 23 des sites, les ASUFOR ont ouvert des comptes bancaires. Il est à espérer que cela s'étende à l'ensemble des 24 sites. Le suivi-évaluation des activités des ASUFOR est également mené dans l'ensemble des 24 sites. L'objectif lié à l'implication des femmes est atteint ; en termes d'appartenance au Bureau Exécutif, (dans 19 sites, il y a plus d'1/3 de membres féminins au sein du bureau), au Comité Directeur (dans 22 sites, il y a plus de 40% de membres féminins) et de participation aux réunions (100% lors des toutes dernières réunions).

Résultat 3 : L'Utilisation de l'eau est conforme aux directives élaborée

Au niveau de tous les sites, il est procédé au suivi de la ressource mais dans certains sites, l'élaboration des rapports n'a pas été bien assurée. Bien qu'au niveau de certains sites les conducteurs et les membres du comité de gestion n'aient pas assez bien compris le guide, l'eau est, de manière générale utilisée conformément aux directives.

Résultat 4 : Les activités de production se diversifient sur les sites pilotes

Les ASUFOR des sites pilotes ont bien accueilli et appuyé financièrement les activités génératrices de revenus. Diverses activités, notamment de production agropastorale ont été menées au sein des communautés. Après deux ans de fonctionnement, les ASUFOR ont non seulement recouvré les fonds investis mais ont en plus obtenu un bénéfice de plus d'un million de francs.

Résultat 5 : La pratique d'hygiène est améliorée chez les habitants de la zone cible

Pour la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, les activités du Ciné-bus ont concerné 63 sites et attiré une audience de plus de 12 000 habitants. Le rapport de l'Etude d'Impact montre que plus de 98% des populations s'associent aux opérations de nettoyage des points d'eau publics. Lors de l'étude, les gens ont aussi clamé que les femmes étaient bien en mesure d'assurer la propreté de leurs cuisines et de leurs ustensiles tout en veillant à la propreté de leurs enfants. D'autre part les enfants ont pris conscience des risques de maladie liés aux eaux stagnantes.

3-3. Atteinte de l'objectif du Projet (Prévisions)

A en juger de par la situation des indicateurs (1. A l'horizon 2006 plus de 20 sites sont jugés très excellents ou excellent par rapport à l'évaluation des capacités en matière d'exploitation et de

gestion de la maintenance. 2. Le délai nécessaire entre les pannes et les réparations ne dépasse pas les prévisions ou n'atteint pas les prévisions au niveau de chaque site.) Cependant, pour assurer la viabilité de ce résultat du Projet, la formulation d'un modèle de passation de contrat avec des entreprises privées établies dans les zones reculées ainsi que le suivi-évaluation par l'administration (DEM) s'imposent.

3-4. Processus de Mise en Œuvre

Le processus de mise en œuvre du Projet présente les caractéristiques suivantes :

(1) Méthode de Transfert de Compétences

Dans la plupart des projets de coopération technique réalisés par la JICA, le transfert de compétence par les experts Japonais se fait principalement en direction du personnel homologue. Les compétences ainsi transférées sont mises à profit par l'agence d'exécution du pays récipiendaire pour la formation des bénéficiaires. La particularité de l'assistance technique de la JICA, qu'elle met l'accent sur la capacitation des homologues et celle des populations ciblées. C'est là une méthode qui contribue de façon pertinente et efficace à la réussite de la mise en œuvre du Projet. Dans ce Projet également, les cibles directes du transfert de compétences effectué par les experts Japonais sont les 12 homologues issus de la DEM. Cependant, dans le cadre du Projet, les experts Japonais et les homologues Sénégalais ont œuvré ensemble à la formation des personnels des Brigades des Puits et Forages (BPF) et les villageois sur la mise en place et la gestion des ASUFOR. Cette méthode s'est avérée efficace dans ce projet.

(2) Examen du PDM sur la base du suivi-évaluation annuel du projet

- Les experts Japonais et les homologues Sénégalais ont, chaque année, conjointement examiné les résultats du Projet et les ont présentés à l'occasion de séminaires tenus au cours de l'année.
- Il y a eu chaque année de nouveaux homologues qui sont intervenus selon l'état d'avancement du Projet. Chaque année, le Projet a organisé un atelier sur la Gestion du Cycle de Projet pour que les nouveaux homologues puissent comprendre le Projet, les avancées réalisées au cours des années précédentes, ainsi que le plan prévu pour l'année à venir.
- A l'issue des discussions tenues lors de l'atelier, les experts Japonais et les homologues Sénégalais ont conjointement envisagé la révision du PDM et fait des prévisions pour l'année suivante, lesquelles ont été soumises à l'approbation du Comité de Pilotage.
- Avec l'approbation du Comité de Pilotage, le PDM a fait l'objet d'une révision, tous les ans. Suite à de telles révisions, le PDM est devenu plus réaliste, dans ses aspects détaillés, le cadre global du plan original étant resté inchangé.



(3) Mise à contribution des membres des ASUFOR des sites en avance dans le cadre des activités initiés au niveau des nouveaux sites.

Le projet a bénéficié de la collaboration des membres des ASUFOR des sites en avance qui ont assisté aux réunions organisées au niveau des nouveaux sites et ont présenté leur expérience.



Chapitre 4. Résultats de l'Évaluation

Les résultats de l'évaluation basés sur les Cinq Critères d'Évaluation sont présentés dans l'Annexe B-2 Grille d'Évaluation dotée de 5 Critères. L'analyse est récapitulée ci-dessous.

4-1. Pertinence

Résultats de l'évaluation Globale : A

- (1) Le Projet cadre avec l'Objectif N° 10 des OMD "Réduire de moitié la proportion de gens n'ayant pas un accès sécurisé à l'eau potable"
- (2) Le Projet concorde également avec la Charte de l'Aide Publique au Développement du Japon ainsi qu'avec la « Politique Japonaise de Coopération avec l'Afrique »
- (3) Le gouvernement du Sénégal a annoncé la "Réforme" du secteur de l'approvisionnement en eau, dans le but d'atteindre l'Objectif N° 10 des OMD à l'horizon 2015. La nouvelle politique concerne entre autres, le transfert de la maintenance des ouvrages hydrauliques de l'Etat au secteur privé, avec comme principaux acteurs les ASUFOR. Le Projet concorde avec cette politique du gouvernement du Sénégal.
- (4) En plus de la gestion durable des ouvrages hydrauliques, le Projet vise également la diversification des activités de production et l'amélioration du cadre de vie au niveau des sites ciblés, à travers une forte implication des femmes et des jeunes. Ceci contribuera à l'atteinte des autres objectifs des OMD, notamment la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de santé.

4-2. Efficacité

Résultats de l'évaluation Globale : A

L'Objectif du Projet va probablement être atteint d'ici la fin du Projet. Tous les résultats contribuent efficacement à l'atteinte de l'objectif du Projet.

4-3. Efficience

Résultats de l'évaluation Globale : A

Tous les intrants ont été utilisés à bon escient pour la production de la plupart des résultats attendus. On peut dire que le Projet est d'une haute efficience parce que les résultats ont été atteints avec des intrants relativement minimes.

Par ailleurs, le Projet a initié un cadre de concertation avec les autres projets similaires mis en



œuvre par les autres bailleurs (AFD, CTB, UE et Luxembourg) en vue de l'échange d'informations utiles et l'établissement de méthodes et outils communs, et la confection de manuels harmonisés. Ces efforts d'harmonisation permettront de mener avec plus d'efficacité et d'efficience les futures activités du Projet. Le Projet a également initié un cadre de concertation entre les trois directions techniques de l'hydraulique (DH, DEM et DGPRE)

4-4. Impacts

Résultats de l'évaluation Globale : A

4-4-1. Perspectives par rapport à l'atteinte de l'Objectif Global et du Super Objectif

Les résultats de la plupart des études et investigations montrent que la prévalence des maladies hydriques et le taux d'abandon à l'école primaire ont considérablement baissé avec la mise en place du système d'approvisionnement en eau potable. Le maintien ou non d'une telle baisse dépend fortement de la maintenance de l'installation hydraulique. Nous espérons que les ASUFOR vont bien gérer la maintenance des installations d'alimentation en eau, ainsi la baisse des taux de prévalence des maladies hydriques et d'abandon à l'école primaire, pourra être maintenue. La probabilité d'atteinte de l'Objectif Global est assez élevée, à condition que le gouvernement du Sénégal assure adéquatement la consolidation des acquis.

Le Super Objectif du Projet correspond à l'Objectif N° 10 des OMD. L'atteinte d'un tel objectif constitue une question prioritaire pour le gouvernement du Sénégal alors que la réussite dans la gestion des ASUFOR est un élément clé pour atteindre ledit objectif. La probabilité d'atteindre cet objectif, est assez élevée, à condition que le gouvernement du Sénégal mette en place le dispositif de consolidation qui s'impose, au niveau des sites et entreprenne l'extension de la réforme à d'autres sites.

4-4-2. Autres Impacts

L'approvisionnement sécurisé en eau potable est un Besoin Humain Fondamental. Il est probable que le Projet, dont l'objectif est de promouvoir un approvisionnement sécurisé en eau potable va induire d'importants impacts positifs dans différents domaines.

- Influence sur l'établissement des politiques concernées et sur l'élaboration des lois, systèmes et normes ;
- promotion d'une implication égale des hommes et des femmes ;
- Influence sur l'organisation, le personnel, le budget, etc., de l'Agence d'exécution ;
- Influence sur la protection de l'environnement (promotion d'une agriculture biologique) ;



- Influence induite par les changements technologiques (les moyens techniques mis en oeuvre dans le cadre des activités du Projet, notamment la promotion des ASUFOR, la prise en compte des aspects Genre, la formation continue des conducteurs de forage, l'agriculture basée sur l'économie d'eau, l'Élevage.

Pour le moment, aucun impact négatif n'est attendu

4-5. Viabilité

Résultats de l'évaluation Globale : A

4-5-1. Viabilité à l'échelle villageoise

Les niveaux de viabilité varient d'un site à l'autre. Dans certains sites avancés, les villageois non seulement sont en mesure de poursuivre les activités de l'ASUFOR par eux-mêmes mais également peuvent prodiguer des conseils aux acteurs des sites où des ASUFOR viennent juste d'être mises en place ou vont être mis en place. Par contre pour les sites où des ASUFOR viennent juste d'être mises en place, les villageois ont toujours besoin d'être conseillés et appuyés dans le cadre des activités de consolidation.

4-5-2. Viabilité à l'échelle nationale

Certains homologues ayant bénéficié des formations organisées par le Projet ont mené des actions de sensibilisation et de mise en place d'ASUFOR au niveau de 57 autres sites. Ceci démontre qu'ils ont la volonté et la capacité d'étendre la réforme à d'autres sites. Cependant, le personnel et le budget limités pourraient entraver une généralisation à l'échelle nationale.

4-5-3. Viabilité Globale

Un modèle de sensibilisation et de promotion d'ASUFOR, a pratiquement été mis en place et d'autre part les homologues sont motivés et ont la capacité. La question revêt une importance nationale, ce qui nous conforte dans l'attente d'un appui politique. Le constat est que le Projet est viable. Cependant, en vue de son renforcement, les exigences suivantes devront être satisfaites :

- Mise en place au niveau de la DEM d'un dispositif approprié (y compris le personnel, la logistique et le budget) de consolidation au niveau des sites existant et d'expansion au niveau d'autres sites.
- Développer un modèle approprié de contrat avec le secteur privé, au niveau des zones excentrées où le secteur privé n'est pas présent.



Chapitre 5. Conclusion

La question de la mise en place d'un système viable de maintenance et de gestion pour l'hydraulique rurale est d'une haute priorité et d'une extrême nécessité pour le Gouvernement du Sénégal. Le Projet est très pertinent. L'objectif du Projet est presque atteint et ceci de façon efficace et efficiente. Un certain nombre d'impacts positifs a été noté. De manière générale, le Projet est sanctionné par un bon succès.

Certains homologues ont eu sur leur propre initiative à mener des actions de sensibilisation et de promotion d'ASUFOR dans 57 nouveaux sites, différents des sites visés par le Projet, en mettant à profit les méthodes et outils mis en place par le Projet. Ceci, démontre que du point de vue technique il y a une haute viabilité, bien que la mobilisation des ressources humaines et financières soit d'une importance capitale pour la consolidation des acquis au niveau des sites ayant déjà fait l'objet d'une intervention et l'expansion de la réforme dans d'autres sites.



Chapitre 6. Recommandations et Leçons

6-1. Recommandations

6-1-1. Activités devant être menées et résultats devant être atteints d'ici la fin du Projet

- (1) L'équipe constituée des experts Japonais et des homologues Sénégalais mène présentement des actions de suivi au niveau des sites. Sur la base des constats effectués à l'issue de ces actions de suivi, l'équipe formulera des recommandations par rapport aux mesures concrètes que les populations et le gouvernement du Sénégal doivent prendre.
- (2) Notons que par rapport à la passation de contrats de maintenance entre les ASUFOR et le secteur privé, un seul contrat a pu être passé dans un des sites de la région Nord. Le Projet à travers des efforts concertés œuvrera à promouvoir un contrat au moins, avec une des ASUFOR des sites de la région sud, d'ici la fin du Projet.

6-1-2. Activités préconisées après le Projet

En vue de tendre vers la réalisation de l'Objectif Global et du Super Objectif, il faudrait consolider les acquis au niveau des sites concernés et étendre l'intervention à de nouveaux sites. Il est donc recommandé que la partie Sénégalaise mène les actions requises par rapport aux aspects suivants, ainsi la JICA pourra envisager dans quelle mesure poursuivre sa coopération.

- (1) Mettre en place un dispositif approprié (particulièrement la sécurisation des ressources humaines et financières) de poursuite des activités de suivi-évaluation et de consolidation au niveau des sites concernés et étendre l'intervention à d'autres sites.
- (2) Développer un modèle efficace de contractualisation de la maintenance avec le secteur privé, dans les localités excentrées.

6-2. Leçons tirées

Les résultats probants du Projet peuvent être attribués aux mesures suivantes, entre autres efforts fournis par le Projet.

- (1) Concordanance avec les besoins du pays bénéficiaire

L'un des principaux facteurs de réussite du Projet a été que le thème principal du Projet (mise en place d'ASUFOR) est une question hautement nécessaire et prioritaire pour le gouvernement du Sénégal. Ceci inspire l'importance d'orienter la coopération vers des domaines hautement prioritaires de la politique gouvernementale. Par ailleurs, le Projet a scrupuleusement veillé à

- évaluer et répondre aux besoins et à la demande des populations.
- (2) Collaboration avec les autres Projets initiés par les autres Bailleurs
- Le Projet a initié un cadre de concertation avec les autres bailleurs intervenant dans le secteur de l'hydraulique rurale au Sénégal, notamment, l'AFD (REGEFOR), la CTB (PARPEBA) et l'UE (PRS2), le Luxembourg . Les personnes ressources ont convenu d'échanger des informations utiles et de partager les méthodes et outils pratiques. L'étude préparatoire à la standardisation des manuels a démarré.
- (3) Compréhension et Adaptation des Activités aux Différents Contextes des Communautés
- Le Projet a concerné 25 sites localisés dans différentes parties du Sénégal, caractérisés par d'énormes divergences sur le plan de l'environnement social et écologique. Dans sa phase initiale, le Projet a mené diverses études, notamment une analyse sociale, une analyse de genre et une évaluation des besoins. Il a également entrepris d'inventorier l'état des installations et le contexte de leur gestion par les communautés. Par ailleurs, la plupart des experts envoyés par la JICA avaient une longue expérience du Sénégal et ainsi connaissent bien la situation locale. Les activités du Projet ont été adaptées en tenant compte de la différence entre les sites. Les Manuels et Guides sur l'exploitation et la gestion des infrastructures et les activités d'ASUFOR, ont été traduits dans des langues locales.
- (4) Méthode de Transfert de Compétence
- Bien qu'une formation de base ait été faite selon le modèle d'apprentissage scolaire, la majeure partie des compétences a été transférée selon le principe de « l'apprentissage sur le tas ». Les experts japonais et les homologues sénégalais ont été formés et ont mené les activités en se rendant ensemble auprès des populations visées. Une telle méthode est efficace, en particulier dans un projet qui se doit de mettre en place un système de maintenance et de gestion, basé sur une approche participative.
- (5) Activités de Productions Consécutives à la Consolidation des Aspects Organisationnels
- Le Projet concerne non seulement la mise en place d'un dispositif d'exploitation et de maintenance pour l'hydraulique rurale mais aussi d'autres éléments tels que le développement rural à travers la production agropastorale. L'administration responsable (DEM) n'étant pas l'autorité compétente pour ces questions, il y a eu des fois certaines difficultés pour mener les activités du Projet concernant ces volets. Néanmoins, les résultats d'évaluation indiquent que les activités menées dans le cadre de ces volets ont été couronnées de succès. Un facteur déterminant de cette réussite est que les activités agropastorales ont été uniquement menées dans les sites où les ASUFOR étaient bien organisées. Ceci inspire que pour mieux réussir les



activités agropastorales il est préférable d'abord, de mener avec succès les activités de mise en place d'ASUFOR plutôt que de faire les deux simultanément.

(6) Paiement Effectif de l'Eau sur la base du Volume Consommé

Bien que certaines communautés aient été réfractaires à l'introduction des compteurs et au paiement différentiel de l'eau selon le volume consommé, ce système a vite fait de démontrer sa contribution à un paiement équitable de l'eau, à la transparence dans la gestion comptable et à la préservation de l'eau. Dans le cadre des activités agropastorales, ce mode de paiement a été particulièrement efficace, et a permis la conception d'un mode d'utilisation de l'eau sans exagération car l'opportunité est offerte aux usagers de sentir leurs dépenses et leurs bénéfices en termes monétaires.

(7) Dispositif de suivi- évaluation

Le Projet a contribué à la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation des ressources en eau, des ouvrages hydrauliques et des activités des ASUFOR. Le suivi – évaluation des ressources en eau, notamment les volumes de pompage et les fluctuations du niveau statique de la nappe, est particulièrement important, en ce sens qu'il permet d'éviter tout usage excessif des précieuses ressources en eau mais aussi la détérioration des infrastructures. En vue de promouvoir une gestion efficace et un usage approprié de l'eau, il faut également assurer le suivi-évaluation des activités des ASUFOR et leur prodiguer des conseils. Pour une exploitation durable par les populations, le suivi-évaluation en continu a été et demeure d'une importance capitale.



COMITE D' EVALUATION DU PRPJET

21, 22 NOVEMBRE 2005

N°	PRENOM NOM	STRUTURE	
1	Ikufumi TOMIMOTO	Mission d'evaluation	
2	Masahiro MURAKAMI	Mission d'evaluation	
3	Elli Sugita	Mission d'evaluation	
4	Michiyuki KENMOTSU	Mission d'evaluation	
5	Miho MIYATAKE	Ambassade de Japon	
6	Tsutomu IIMURA	JICA SENEGAL	
7	Mamadou NDOME	JICA SENEGAL	
8	Babou SARR	DEM/DAKAR	
9	Masse NIANG	DEM/DAKAR	
10	Aminata Sow GUEYE	DEM/DAKAR	
11	Demba MBOU	DEM/DAKAR	
12	Mamadou Lamine GASSAMA	Chaf de SM/LOUGA	
13	Moussa DIOP	Chaf de SM/TAMBACOUNDA	
14	Mamadou SAMB	Chaf de BPF/NDIOUM	
15	Abdoul Wahab NDIAYE	Chaf de DPV/DAKAR	
16	Papa BAKHOUM	Chaf de BPF/TAMBACOUNDA	
17	Amadou SALL	Chaf de BPF/GOUDIRY	
18	Mamadou THIARE	Chaf de BPF/LINGUERE	
19	Ibrahima MBAYE	Chaf de BPF/LOUGA	
20	Nobuyuki ISHII	Expert de la JICA	
21	Yoshio FUKAI	Expert de la JICA	
22	Jun YOSHIKAWA	Expert de la JICA	

SM : Subdivision de Maintenance

BPF: Brigargde des Puits et des Forage

Annexe A.

PDMe (Matrice de Conception de Projet pour l'évaluation) :

Nom du Projet : Projet Eau Potable et Appui aux Activités Communautaires

Période du Projet: 2003-2006

Zone cible : (1) Sites objet de la vulgarisation de l'ASUFOR

(2) Sites objet du programme d'augmentation des revenus de ménages

Groupe ciblé : Habitants des sites ciblés

N° de Ver. : Evaluation Date : Novembre 2005

Sommaire du Projet		Indicateurs Objectivement vérifiables	Moyens de Vérification	Hypothèses Importantes
<p>Super-Objectif Le système d'utilisation durable de l'eau s'est propagé au Sénégal.</p> <p>Objectif Global 1. La capacité de l'administration pour vulgariser le système d'utilisation durable d'eau potable est développée. 2. La condition de vie des habitants est améliorée dans la zone cible.</p> <p>Objectif du Projet Le système d'utilisation durable de l'eau potable est mis en place à travers les activités dans la zone cible du Projet</p> <p>Résultats 1. Le système de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau est mis en place par la collaboration entre l'administration, les habitants de villages et les entreprises privées locales 2. Le comité de gestion est géré correctement. 3. L'utilisation de l'eau est conforme aux directives élaborées. 4. Les activités de production se diversifient sur les sites pilotes. 5. La pratique d'hygiène est améliorée chez les habitants de la zone cible.</p>	<p>1 Le Plan Directeur de mise en place d'un système durable d'approvisionnement en eau est élaboré en vue de sa diffusion à l'échelle du pays. 2-1 La prévalence des maladies causées par l'eau est maintenue à 50 % de réduction par rapport à celle de non-installations d'alimentation en eau. 2-2 Le taux d'abandon à l'école primaire diminue au dessous de la moyenne nationale, soit 20 %.</p> <p>1 A l'horizon 2006 plus de 20 sites sont jugés très excellents ou excellent par rapport à l'évaluation des capacités en matière d'exploitation et de gestion de la maintenance. 2 Le délai nécessaire entre les pannes et les réparations ne dépasse pas les prévisions ou n'atteint pas les prévisions au niveau de chaque site.</p> <p>1-1 Les frais de réparation des pannes légères sont couverts à 100% par le fonds du comité de gestion dans les sites ciblés. 1-2 L'administration procède, conformément au contrat, à la supervision relative aux rôles respectifs des comités de gestion et de l'entreprise privée. 1-3 Les contrats de maintenance sont conclus avec les entreprises privées locales et tous les sites ciblés. 1-4. Au niveau de chaque zone ciblée, l'Administration évalue la qualité une fois par an. 1-5. Des projets de Manuels de mise en place d'un système viable d'approvisionnement en eau seront élaborés. 2-1 La tarification au volume est introduite dans tous les sites ciblés. 2-2 Le taux de recouvrement dépasse 80 % dans tous les sites ciblés. 2-3 Les comptes bancaires sont ouverts par les comités de gestion dans tous les sites ciblés. 2-4 Les activités de comités de gestion sont contrôlées dans tous les sites ciblés. 2-5 La représentativité de membres féminins dans le bureau exécutif est 1/3 au minimum dans tous les sites ciblés. 2-6 La représentativité de membres du Comité de Directeur est parité entre les hommes et les femmes dans tous les sites ciblés. 2-7 Le pourcentage de présence aux réunions du bureau et des membres du comité directeur devra être supérieur à 80% pour les hommes et pour les femmes. 3-1 Il sera procédé de façon mensuelle, au niveau du forage à une inspection du débit de pompage 3-2 Les opérateurs et les membres de comités de gestion sont capables d'expliquer les directives d'utilisation d'eau. 4-1 Le bureau du comité de forage appui financièrement les activités de développement communautaire. 4-2 Les revenus des habitants prenant part aux activités de développement communautaire se sont améliorés. 5-1 Les habitants prennent part aux activités du ciné-bus dans chaque site. 5-2 Le niveau de compréhension des notions d'hygiène sanitaire par les habitants s'est amélioré.</p>	<p>1 Rapport de Projet 2-1 2-2 Rapport de l'Etude d'Impact, données de site</p> <p>1. Rapport de Projet 2. Rapport de Projet</p> <p>1-1 Registre d'exploitation 1-2 Registre d'exploitation 1-3 Contrats 1-4 Résultats des inspections des ressources en eau 2-1 Carnet de gestion 2-2 Carnet de gestion 2-3 Livret de banque 2-4 Rapport d'expertise 2-5 Rapport de la présence 2-6 Rapport de la présence 2-7 Rapport de la présence 3-1 Fiches d'inspection 3-2 Rapport d'activités (résultat de l'entrevue) 4-1 Rapport de Projet 4-2 Rapport de Projet 5-1 Rapport de Projet et Rapport de l'Etude d'Impact 5-2 Rapport de l'Etude d'Impact</p>	<p>Les services publics autre que l'alimentation en eau sont maintenus.</p> <p>La sécheresse de grande envergure n'éclate pas.</p>	
<p>Activités 1-1 Préciser la répartition des rôles entre l'administration, les habitants cibles et les entreprises privées locales sur l'exploitation et la maintenance des installations d'alimentation en eau et faire comprendre le contenu des rôles attribués. 1-2 Etablir un système de réparation/réhabilitation/renforcement des installations de l'alimentation en eau (étude de l'état actuel des installations, équipements et base de données concernées, etc.) 1-3 Sélectionner les sites à vulgariser l'ASUFOR 1-4 Etablir un système de sensibilisation et d'animation par l'administration (y compris le suivi et l'évaluation des activités) 1-5 Développer la capacité des opérateurs des installations 1-5-1 Les infrastructures de formation sont mises en place au niveau des trois Subdivisions du pays. 1-5-2 Etablir un manuel de procédures pour les opérateurs 1-5-3 Organiser les formations pour les opérateurs 2-1 Etudier l'état actuel du comité de gestion dans les sites ciblés 2-2 Organiser la formation relative à l'ASUFOR des candidats venant principalement des brigades de maintenance. 2-3 Assurer la vulgarisation de l'ASUFOR auprès des sites ciblés par le personnel de la DEM en tant qu'animateur. 2-4 Evaluer les activités dans les sites à vulgariser. 2-5 Organiser les séminaires relatifs à l'ASUFOR sur la base des résultats d'activités. 2-6 Etablir des manuels pour les membres de comité de gestion 3-1 Définir un réseau piézo-métrique dans la zone du projet. 3-2 Développer la capacité du personnel de la DEM relative à la réhabilitation du forage 3-3 Renforcer et établir le système de suivi des eaux souterraines dans les sites ciblés 3-4 Elaborer les directives concernant l'utilisation de l'eau sur la base de l'équilibre de l'offre et de la demande. 3-5 Former les opérateurs et les membres du comité de gestion à l'utilisation de l'eau conforme aux directives. 4-1 Etudier la condition de vie actuelle des villages cibles (collecte de données de seuil) 4-2 Evaluer le programme d'augmentation des revenus de ménages mis en œuvre dans certains sites 4-3 Elaborer le programme d'augmentation des revenus de ménage 4-4 Procéder à la mise en œuvre du programme d'augmentation des revenus de ménages sur les sites pilotes (mise en valeur d'excréments du bétail dans le jardin maraîcher, développement agricole, micro-finance, marché d'échange, mise en valeur des eaux usées domestiques, aménagement du lieu de repos pour les éleveurs) 4-4 Effectuer le suivi et l'évaluation du programme d'augmentation des revenus de ménages 4-6 Organiser des séminaires sur le modèle d'utilisation durable de l'eau sur la base des résultats obtenus (3 séminaires) 5-1 Effectuer l'étude de l'état actuel des villages sur la santé et l'hygiène 5-2 Sélectionner les sites à effectuer l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable 5-3 Programmer l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable 5-4 Procéder à la mise en œuvre de l'éducation sanitaire concernant à l'utilisation d'eau potable</p>	<p>« Partie japonaise » 1. Ressources humaines Expert : - Développement institutionnel - Maintenance des installations d'alimentation en eau - Sensibilisation et animation - Ressources en eau - Développement agricole - Considération sociale/genre - Développement communautaire - Développement d'élevage - Redressements/Manuel standard 2. Equipements - Véhicule et moto pour les tournées d'intervention - Equipements pour l'aménagement de la section de l'exploitation et de la maintenance - Equipements pour l'analyse de la qualité d'eau et la mesure de débit - Equipements pour le traitement des données (ordinateur, fax, photocopieur, projecteur, etc.)</p> <p>1. Aménagement des installations - Aménagement du bureau de projet au sein de la DEM - Réhabilitation du centre de formation de la subdivision Louga - Mise en place d'infrastructures de formation à la Subdivision de Tambacounda. 2. Formation - Formation des homologues sénégalais au Japon (2-3 personnes/an suivant le besoin)</p> <p>« Partie sénégalaise » 1. Ressources humaines Homologues sénégalais: - Chef du projet - Technicien de maintenance - Personnel de sensibilisation et d'animation - Responsable en développement rural, etc. 2. Installations - Bureau des experts japonais au siège du Projet - Centre de formation - Bases d'activités du Projet au niveau des villages 3. Fonds d'exploitation - Frais d'organisation de la formation des opérateurs et membres du comité de gestion - Frais de fonctionnement du Projet (électricité, eau, téléphone, etc.) - Fourniture de bureau</p>	<p>Conditions Préalables - Les installations d'alimentation en eau utilisables existent. - Les habitants sont capables de payer le prix d'eau.</p>		